

**Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
de la SARTHE**

ORIGINE DE VOTRE EAU

Unité de distribution : LAVERNAT.
Communes desservies : LAVERNAT, LUCEAU,
SARCE, VAAS, VERNEIL LE CHETIF
Gestion de la distribution de l'eau (exploitant) :
Régie syndicale.
Ressource : forages de la Brosse à Lavernat
Filière de traitement : Déferrisation -
Désinfection au chlore

PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES

La mise en œuvre des périmètres de protection
vise à sécuriser les prélèvements d'eau vis à
vis des pollutions ponctuelles ou accidentelles,
elle constitue un objectif prioritaire du Plan
National Santé Environnement. **Pour l'unité de
distribution considérée la procédure est
achevée.**

CONTROLE DE VOTRE EAU

La DDASS est réglementairement chargée du
contrôle sanitaire de l'eau distribuée.
L'exploitant doit aussi surveiller ses installations
et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Cette synthèse prend en compte les résultats
provenant de 15 prélèvements réalisés en
2008. Les analyses sont réalisées par le
Laboratoire Départemental du Maine et Loire
agréé par le ministère de la santé.

Les résultats des analyses sont consultables en
mairie ou au siège du syndicat.

Des informations complémentaires sont
disponibles sur le site Internet

<http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr>

CONSEILS

- ◆ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau
froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ◆ Si vous décelez un goût de chlore, mettez
une carafe ouverte au réfrigérateur pendant
quelques heures pour l'éliminer.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez
couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser
pour la cuisine.
- ◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en
plomb, leur remplacement est à envisager dans
les meilleurs délais. Dans l'attente, laissez
couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a
séjourné plusieurs heures dans les
canalisations.
- ◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau
distribuée à votre robinet ne nécessite pas de
traitement complémentaire. Si vous possédez
une telle installation, n'oubliez pas de
l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un
adoucisseur, assurez vous de disposer d'un
robinet d'eau froide non adoucie pour la
boisson et la cuisine.

En cas d'utilisation alternée du réseau public
et d'un puits ou forage privé, la séparation des
deux réseaux est obligatoire, la responsabilité
du propriétaire pouvant être engagée.

APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2008

**L'EAU DISTRIBUEE A ETE DE BONNE QUALITE,
CONFORME AUX LIMITES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION.**

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2008 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité
indique un non-respect réglementaire. Il signale la
présence de bactéries indicatrices d'une contamination
fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

Bonne qualité

Taux de conformité	100 %
--------------------	-------

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en
nitrates est fixée en fonction des risques pour la
population la plus vulnérable (nourrissons et femmes
enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-
vis du risque d'apparition de maladie bleue du
nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté
d'effets cancérogènes à long terme.

Conforme à la limite de qualité

Minimum	0,0 mg/L
Moyenne	2,8 mg/L
Maximum	9,0 mg/L

PESTICIDES

Les pesticides font l'objet d'une teneur limite de 0,1
microgramme par litre (µg/L) par molécule. De plus,
le total des pesticides détectés doit être inférieur à
0,5 µg/L. La valeur de 0,1 µg/L est fixée à titre de
précaution. Tout dépassement de cette exigence de
qualité nécessite une évaluation ainsi qu'une
gestion spécifique des risques sanitaires.

Conforme à la limite de qualité

Taux de conformité	100 %
--------------------	-------

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligrammes par litre (mg/L) a
été fixée pour tenir compte du risque de fluorose
dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses
modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les
caries dentaires.

**Teneur faible en fluor, un apport
complémentaire est possible
après avis médical**

Moyenne	0,390 mg/L
---------	------------

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond
à la présence de calcium et de magnésium dans
l'eau et s'exprime en degré français (°F). La
consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse
pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient
d'entartrer les récipients et conduites. Au contraire,
une eau douce peut dans certaines conditions
dissoudre les métaux des canalisations et entraîner
des risques pour la santé. Aucune teneur limite
réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Eau calcaire, dureté moyenne

Minimum	23,5 °F
Moyenne	24,1 °F
Maximum	24,8 °F

**LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT
INHABITUEL, SIGNEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).**